

PROCÈS VERBAL

Séance du conseil municipal du 20 juillet 2020

Présents : Patrick OLAGNE, AUTERNAUD Audrey, BARBE Monique, BAYON Marguerite, BESSET Grégory, MANTELIN Julien, MAYOT Vincent, MOREAU Catherine, PARAT René, PEYRACHE Agnès, PLENET Jaouen, REY Claudine, RICHON Isabelle, ROUBY Gérard, SCHMELZLE Jean-François, VALANCONY Tiphaine, ALEGRE Carlos, BOUTOUMIT Amina, CAULE Suzanne, COHEN Jean-Philippe

Absents excusés : DELATTRE Nicolas pouvoir donné à Patrick Olagne
LEBAILLY Laurence,
SEVE Hervé,

Secrétaire de séance : Mayot Vincent

Membres en exercice : 23 Présents : 20 Pouvoirs : 1 Votants : 21

Approbation du Procès-verbal du 10 juillet 2020

A la demande de M. le Maire, le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 est approuvé, à l'unanimité des membres présents.

Jean-Philippe Cohen, adjoint délégué à l'urbanisme donne un compte rendu des différentes réunions de la commission dont il a la charge, depuis le 15 juin 2020 et présente les dossiers ayant fait l'objet d'un arrêté.

- Route de Davézieux, M. Barou Ghislain : pose de 40m² de panneaux photovoltaïques en zone U.C.
- La gare, M.Barbato Louis : sur une parcelle de 883m² réalisation d'une extension sur un bâtiment existant de 85m² d'une surface de 42m² habitable et d'un garage de 34,96m².
- Fontas route du Bourg, M. Pecourt Emmanuel : sur une parcelle de 869m² construction d'un abri ouvert de 19.65m² en zone U.C.
- Route d'Armençon, M.Vauloup Laurent : sur une parcelle de 990m² création d'un abri ouvert de 12.5m² en zone U.C.
- Route du Bourg, M. Chataignier Denis : sur une parcelle de 3 417m² division d'un lot de 888m²
- Route d'Annonay, M. Siméon Mickael : sur une parcelle de 1 240m² réalisation de deux constructions de 87.46m² et de garage de 19,4 m².
- Route de Talencieux, M. Pellegrino Christophe : sur une parcelle de 2 630m² construction de 3 maisons de 88.26m² + 19m² de garage, 133.85m² + 19m² de garage et de 130.39m² et 19m² de garage.

C'est ensuite, Madame Caule Suzanne qui prend la parole pour évoquer les tarifs de la cantine pour l'ensemble des élèves de la commune et de la garderie pour l'école publique.

Une rencontre avec le responsable de l'ESAT de Roiffieux a été organisée ; lors de cet échange l'ESAT a fait valoir que ses tarifs n'avaient pas été augmentés depuis deux ans.

Il a été proposé par l'ESAT, une légère augmentation de ses tarifs, les repas passeraient ainsi de 3.74 € HT à 3.81 € HT (soit +1.88%). Madame Caule propose que cette augmentation ne soit pas répercutée sur le coût facturé aux parents, qui est à ce jour de 4.70 €.

Pour le personnel le prix du repas reste également inchangé à 2.40 €, bien qu'aucun repas pour le personnel n'ait été facturé à ce jour.

Tous ces tarifs seront applicables pour l'année scolaire 2020-2021

La délibération est adoptée par le Conseil : Pour = 21 – Contre = 0 – Abstention = 0

La commission propose également de maintenir les créneaux et les tarifs de garderie de l'école publique :

1.85 € : Matin de 7 h 30 à 8 h 20

1.25 € : Midi de 11 h 30 à 12 h 15

1.55 € : ½ Soir de 16 h 30 à 17 h 45

4,00 € : Soir au-delà de l'heure de fermeture réglementaire

Ces horaires et tarifs seront applicables à la rentrée 2020-2021

La délibération est adoptée par le Conseil : Pour = 21 – Contre = 0 – Abstention = 0

Mme Peyrache Agnès, 1^{ère} adjointe prend la parole pour faire un point sur les tarifs du cimetière.

La commission cimetière s'étant réunie le 7 juillet pour évoquer la mise en place d'un nouvel élément du columbarium. Ce dernier étant complet, sa capacité a dû être augmentée.

Cet aménagement du cimetière a été complété par la mise à disposition de six cavurnes pouvant accueillir 4 urnes chacune.

Pour ces cavurnes, les tarifs proposés sont les suivants :

Concession pour 4 urnes, d'une durée de 15 ans : 250 €

Concession pour 4 urnes, d'une durée de 30 ans : 500 €

Elle rappelle, pour information du conseil que le prix de la concession du columbarium est de 200 € pour une durée de 15 ans et 400 € pour une durée de 30 ans.

La délibération est adoptée par le Conseil : Pour = 21 – Contre = 0 – Abstention = 0

M. le Maire reprend la parole et expose au conseil, la désignation des membres et suppléants à la Commission Communale des Impôts Directs.

Dans chaque commune, il est institué une commission communale des Impôts Directs, composée de 9 membres, à savoir le maire, ou l'adjoint délégué et huit commissaires. (Article 1650 du Code Général des Impôts)

Son rôle est de donner un avis sur de nouvelles évaluations de locaux d'habitations ou sur des modifications d'évaluations.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants doit avoir lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. La durée de leur mandat est la même que celle du mandat du conseil municipal. Choisis parmi les contribuables, les commissaires sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste dressée par le Conseil Municipal.

Règlementairement, cette liste doit être constituée en double c'est-à-dire comporter 32 noms (soit 8 commissaires et 8 suppléants, 2 fois) ; si jamais elle ne comportait pas 32 noms, le DDFIP procéderait à des désignations d'office.

Une liste de 26 noms est proposée au conseil municipal pour la commune, bien qu'il manque 6 noms cette liste sera présentée au Directeur Départemental des Finances Publiques.

La délibération est adoptée par le Conseil : Pour = 21 – Contre = 0 – Abstention = 0

Ensuite, M. le Maire aborde le sujet du Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse.

L'école départementale de musique à laquelle adhère la commune, demande qu'un représentant soit désigné au sein d'un des collèges électoraux (celui du Nord en ce qui concerne Vernosc) ; chaque collège électoral va ensuite désigner lors de la réunion normalement prévue le 15 septembre 2020 à 18h30, 3 représentants pour siéger au comité

syndical du syndicat mixte avec les 3 représentants du Conseil Départemental, composé de 12 membres.

Il est fait appel à candidature, et il en ressort que M. le Maire sera le représentant pour la commune à ce collège.

La délibération est adoptée par le Conseil : Pour = 21 – Contre = 0 – Abstention = 0

M. le Maire poursuit sur la désignation d'un correspondant défense

Le membre du conseil municipal qui sera désigné comme correspondant aura en charge les questions de défense, sera un interlocuteur privilégié pour la défense et pourra s'occuper, notamment du recensement militaire. Il devrait être destinataire d'une information concernant son rôle.

Son rôle est de contribuer au développement de la réserve opérationnelle et citoyenne.

M. Parat René, adjoint en charge de la sécurité sur la commune est proposé en tant que correspondant par M. le Maire.

La délibération est adoptée par le Conseil : Pour = 20 – Contre = 0 – Abstention = 0, M. Parat n'a pas participé au vote.

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'en 2016 une convention avait été signée pour trois ans (2017-2018-2019), entre la commune et l'APSOAR, afin de définir l'étendue de leur collaboration dans le cadre d'une programmation culturelle, élaborée et dirigée par l'APSOAR. Il informe le conseil qu'une nouvelle convention pour les années 2020-2021-2022 pourrait être signée.

Cette nouvelle convention de partenariat pluriannuelle a toujours pour objet de définir l'étendue de la collaboration entre la commune de Vernosc et l'APSOAR, dans le cadre d'une programmation culturelle pour les années 2020, 2021 et 2022, ainsi que le montant de la participation annuelle qui est fixé à 2 000 €.

Suite à la crise sanitaire les spectacles proposés par l'APSOAR ne pourront pas avoir lieu dans des conditions normales, seuls les spectacles extérieurs pourront être présentés. Suivant les réglementations qui seront mises en place par le gouvernement, les spectacles pourront ne pas avoir lieu en septembre, il est suggéré de se rapprocher de l'APSOAR pour reporter les spectacles plus tard dans l'année.

La délibération est adoptée par le Conseil : Pour = 21 – Contre = 0 – Abstention = 0

M. le Maire évoque ensuite la création d'un comité consultatif « sécurité ». Cette assemblée est un comité consultatif et non une commission, car des citoyens peuvent être associés à ces instances, sans être membres du conseil municipal.

Chargé des questions de sécurité sur la commune, le comité participera, notamment aux travaux de rédaction du Plan Particulier de Mise en Sécurité. (PPMS)

Monsieur Michel Etienne qui collabore activement aux travaux de la CLI de la centrale de Saint-Maurice pourrait y participer.

Ce comité consultatif sera composé par Mesdames Agnès Peyrache, Catherine Moreau, Claudine Rey, et par Messieurs M. Jaouen Plenet, M. Michel Etienne et René Parat.

La délibération est adoptée par le Conseil : Pour = 21 – Contre = 0 – Abstention = 0

M. le Maire aborde le sujet d'une application téléchargeable sur les portables dénommée « panneapocket ». Il cède la parole à René Parat pour en détailler les principales caractéristiques.

- Application mobile permettant d'informer en temps réel les citoyens via leur portable, utilisée par 2300 collectivités
- Téléchargement gratuit de l'application par les citoyens,
- Messages rédigés par les administrateurs de la commune, immédiatement disponibles, pour les administrés inscrits (pas de compte à créer, pas de données personnelles à laisser, pas de publicité)

- S'inscrit dans le Plan Communal de Sauvegarde,
- Nombre illimité de publication
- Prix proposé 230 € HT par an (Remise adhérent AMRF de 60 € déduite)

Madame Valancony demande quels en seront les délais de mise en œuvre ? Patrick Olagne indiquant qu'il espérait que l'application soit entièrement disponible pour octobre, une fois la distribution effectuée auprès de la population.

A la question de Monsieur Mayot concernant un risque de doublon avec le site internet de la commune et VAVLA, Monsieur le Maire répond que dans le cas des sites, il s'agit d'une démarche volontaire de l'administré vers ces sites, alors qu'avec l'application c'est la commune qui va vers l'administré.

Il faut, par cette délibération, autoriser la signature de l'adhésion à l'application, par M. le Maire.

La délibération est adoptée par le Conseil : Pour = 21 – Contre = 0 – Abstention = 0

Il est ensuite demandé au conseil municipal l'autorisation, pour M. le Maire de signer une convention de participation pour les travaux SDE.

Lorsque le SDE 07 exécute des travaux d'extension de réseaux (basse tension et téléphonie) une convention de participation peut être signée entre la commune et le pétitionnaire. Cette délibération permet d'éviter une réunion du conseil municipal qui devrait être organisée et rallongerait ainsi les délais, en autorisant le Maire à signer ces conventions.

La délibération est adoptée par le Conseil : Pour = 21 – Contre = 0 – Abstention = 0

M. le Maire fait ensuite un point sur les suppressions et créations d'emplois.

Le tableau des emplois de la commune doit être mis à jour ; en effet de nombreux emplois ont disparu depuis leur création et un poste doit être créé, afin de finaliser l'embauche de l'agent d'accueil présent dans les services depuis 2012.

Il convient de supprimer les postes suivants :

Date délibération	N° Délibération	Intitulé délibération	Création poste	Date effet	Nb heures du poste
21/12/1998	21/12/1998	Création d'un emploi agent administratif qualifié territorial => Intégration en catégorie C	agent administratif qualifié => Adj. Adm.	01/01/1999 01/11/2005	32
18/12/2000	18/12/2000	Création d'un emploi agent administratif territorial	agent administratif	01/01/2001	12
19/04/2001	19/04/2001	Création d'un emploi agent d'entretien territorial	agent d'entretien	01/05/2001	7
18/10/2001	2001/92	Création d'un emploi agent d'entretien territorial	agent d'entretien	24/10/2001	22
20/12/2001	20/12/2001	Création d'un emploi agent spécialisé des écoles maternelles	ATSEM 2ème CL	01/01/2002	35
18/12/2003	2004-058	Création d'un emploi agent administratif territorial	agent administratif	01/04/2004	21+7
17/05/2004		Création d'un emploi agent administratif territorial	agent administratif	17/09/2004	28
16/12/2004	2004-139	Création d'un emploi agent spécialisé des écoles maternelles	ATSEM 2ème CL	01/01/2005	35
17/02/2005	2005-015	Création d'un emploi d'agent de salubrité	Agent de salubrité	01/03/2005	35

17/02/2005	2005-014	Création d'un emploi agent administratif territorial	agent administratif	01/03/2005	32
20/12/2007	2007-127	Création d'un emploi agent administratif territorial	agent administratif 2ème classe	01/01/2008	35
17/12/2009	2009-094	Création d'un emploi adjoint technique 2ème classe	Adjoint technique 2ème classe	01/01/2009	28
19/12/2011	2011-081	Création d'un emploi d'Attaché Territorial	Attaché Territorial	01/01/2012	35
21/05/2012	2012-033	Création d'un emploi agent administratif principal 2è cl	agent administratif principal 2ème classe	01/08/2012	35
18/09/2017	2017-070	Création d'un emploi d'attaché	Attaché	01/11/2017	35

Et de créer le poste suivant :

20/07/2020		Création d'un emploi d'adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial	31/08/2020	31.50
------------	--	--	-----------------------------------	------------	-------

La délibération est adoptée par le Conseil : Pour = 21 – Contre = 0 – Abstention = 0

Réunion depuis le 15 juin 2020

Mme Caule Suzanne, adjointe à l'enfance et aux affaires scolaires nous fait un compte rendu du conseil d'école de l'école publique de fin d'année. Ce conseil a eu lieu en comité restreint pour respecter les distanciations physiques. Cette année l'école a accueilli 161 élèves et lors du déconfinement, 130 élèves ont retrouvé les bancs de l'école tout en respectant les conditions sanitaires imposées par le protocole de l'Education Nationale. M. Gimel directeur de l'école, ainsi que le corps enseignant et les parents d'élèves ont apprécié les mesures prises pour le retour des enfants à l'école ainsi que la mise en place du dispositif 2S/2C (2 jours d'école, 2 jours en activités avec l'association Familles Rurales) dont la commune a été pionnière dans la mise en place.

Pour la rentrée 2020-2021, à ce jour l'école comptabilise 148 inscriptions, Suzanne Caule précisant qu'une diminution des effectifs est possible.

Le capitaine Rollet, responsable de la brigade territoriale d'Annonay a rencontré M. le Maire et des élus pour faire un point sur la commune concernant les incivilités et autres petits actes délictueux commis. Il faut noter que nous avons peu d'actes de malveillance sur la commune. Il a été abordé, lors de cette rencontre, la possibilité de mettre en place la vidéo surveillance sur la commune ; pour cela nous pourrions être accompagnés par l'Adjudant-chef Gereys de la gendarmerie.

Vernosc Davézieux Basket et ses dirigeants ont rencontré M. le Maire pour une mise en place de l'affichage des 24 secondes sur les deux panneaux de Vernosc. Cette demande est liée aux bons résultats des équipes et à une nouvelle réglementation de la fédération qui demande aux clubs de basket, en fonction du classement de leurs équipes, de disposer de ces panneaux. Ces marqueurs 24 secondes sont utilisés en match lors de l'attaque, d'une équipe afin d'aider les joueurs et les arbitres à respecter la durée maximale entre le départ de l'attaque et le lancer pour marquer des points. M. Rouby Gérard adjoint en charge des bâtiments traitera ce dossier.

Une rencontre avec M. Dumatras, ingénieur fluides, spécialisé notamment sur les appareils de chauffages est venu faire un diagnostic des chaudières de l'école publique et de la maison de la musique et de la danse. Celle de l'école est obsolète et dangereuse, l'installation devra faire l'objet d'une rénovation complète.

Jean-François Schmelzle demande si le problème est le même à la maison de la musique : Gérard Rouby précise que dans ce bâtiment, la chaudière est en très bon état, mais que le système doit être réglé.

Monsieur le Maire précise aux conseillers, qu'une présentation du Centre de loisirs sera faite aux personnes intéressées par son Directeur, Pascal Michelin, le 28 juillet à 10h00 et Madame Peyrache informe les élus de l'opération brioche qui se tiendra le 2^{ème} week-end d'octobre.

Le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 14 septembre 2020 à 19h30

A 20h45, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire levait la séance.